

**Commune de NOYEN SUR SARTHE**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 28 juillet 2011, 20h30**

**Date de convocation :** le 22 juillet 2011

**Date d'affichage :** le 22 juillet 2011

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 1

Votes : 15

Le 28 juillet 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Chantal GALATI, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Claude RENOUE, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE,

**Etaient représentés**

Annabelle HAMON a donné pouvoir à Jean-Louis COUTANCEAU.

**Absents excusés :** Annick NAVEAU, Alexandra PORCHER, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON.

**Secrétaire :** Jérôme FONTAINE

**2011.73 : Informations diverses**

Sans objet

**2011.74 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

**2011.74.1 - évolution des périmètres des Communautés de Communes (CC)**

Monsieur le Maire rappelle le projet présenté par Monsieur le Préfet, à savoir, pour la communauté de communes du Pays Malicornais, son éclatement, et en ce qui concerne Noyen, son rattachement à la communauté de communes de Sablé.

Il fait part de la délibération de la CC du Pays Malicornais qui est favorable à la proposition de M. le Préfet, donc qui prend acte de l'éclatement de la CC du Pays Malicornais et par conséquent de sa dissolution.

Il expose les différents contacts qu'il a eus, avec les CC voisines :

- CC de Sablé

- CC du Val de Sarthe

- CC de Vègre et Champagne et CC des Pays de Loué dont le schéma prévoit la fusion.

A l'issue des débats, trois orientations sont soumises au vote à bulletin secret :

- |   |         |
|---|---------|
| 1 - étude pour intégration à la CC de Sablé :   | 0 voix  |
| 2 - études pour choisir entre intégration à la CC de Sablé et intégration à la CC Vègre et Champagne+ CC Pays de Loué.                                    | 14 voix |
| 3 - études pour choisir entre intégration à la CC de Sablé, intégration à la CC Val de Sarthe et intégration à la CC Vègre et Champagne+ CC Pays de Loué. | 1 voix  |

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet dans les documents du 05 mai 2011 qui prévoit notamment la disparition de la CC du Pays Malicornais.

Cependant, il émet les observations suivantes :

- l'intégration de la commune dans un nouvel EPCI nécessite des études approfondies et demandant du temps. Aussi sollicite-t-il le lancement dès maintenant d'une étude de la part de la CC de Sablé sur l'intégration de Noyen à celle-ci.

- Par ailleurs, sollicité par les CC Vègre et Champagne et Pays de Loué pour participer à leur étude prévue en vue de leur fusion et de la création d'un nouvel EPCI les regroupant et pouvant prévoir une éventuelle intégration des communes de Tassé et Noyen, le conseil municipal émet un avis favorable à la participation de la commune à cette étude.

C'est au vu de ces deux études que le conseil municipal se prononcera fin 2011, début 2012, sur son adhésion à l'une ou l'autre de ces deux structures.

#### **2011.74.2 : syndicat d'eau**

La commune fait partie du SIAEP de Chantenay Villedieu. Le projet présenté par Monsieur le Préfet prévoit sa fusion avec le SIAEP de Parcé-Poillé.

Compte tenu de l'élaboration conjointe du schéma directeur du SIAEP de Chantenay-Villedieu et du SIAEP de Parcé-Poillé, le conseil municipal décide de ne pas émettre d'avis avant la remise du rapport définitif du schéma directeur rendu au plus tard début octobre.

#### **2011.74.3 : Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)**

Actuellement, les communautés de communes de Sablé, Vègre et Champagne, Pays de Loué, Pays Malicornais et Val de Sarthe appartiennent au même SCOT en cours d'élaboration.

Dans le projet, le Val de Sarthe est rattaché au Pays Manceau.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette modification.

#### **2011.75 : Avis sur modification statuts Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211.20 ; Suite au déménagement du SIVAS dans les locaux situés au Moulin à Couleurs, 1 place Pierre Désautels, 72270 Malicorne sur Sarthe, il est nécessaire de modifier les statuts et notamment l'article 4.

De plus, conformément au CGCT et son article L5211-10, il est nécessaire de ne plus préciser le nombre de vice-présidents dans les statuts puisque ce nombre doit être déterminé par l'organe délibérant. Il convient donc de modifier l'article 6 des statuts du SIVAS.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de modification des statuts du SIVAS
- autorise la Présidente à signer tous documents pour mener à bien cette mission.

### **2011.76 : Questions diverses**

#### Questions des conseillers municipaux :

- Madame OGÉ signale que des jeunes étaient sur la toiture du restaurant scolaire, côté rue Alphonse Dubois, et demande si l'accès pourrait être fermé. L'installation d'un portail sera étudiée.

- Monsieur FONTAINE signale que la commune de Noyen ne bénéficie pas du dégroupage pour l'accès à Internet alors que des communes voisines en bénéficient. Monsieur le Maire va prendre contact avec France Telecom.

- Madame Gautier demande, au nom des habitants du secteur de la Madeleine, la construction de trottoirs entre le hameau et le pont. Monsieur le Maire indique qu'il est bien conscient du problème qui a déjà été évoqué, mais que les solutions techniques sont difficiles compte tenu de la topographie des lieux. Il faudra y réfléchir avec le conseil Général et la DDT.